DEPARTEMENT DE L'AUDE

Arrondissement de CARCASSONNE

Canton de la Malepère à la Montagne Noire

MAIRIE DE
CUXAC CABARDES
11390

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024/02

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024

Séance du Conseil Municipal du quatre mars deux mille vingt-quatre, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, MENNEBOO Françoise, GIOVANNANGELI Marie-Laure, RIVES Laurent, DELMAS Claude, LERDUNG Nicole, RUIZ Marie-Françoise et COMPEYRE Géraldine.

Absents excusés : FERRER Jean-Baptiste et BORREL Laurent

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BOUISSET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

1°) Approbation procès-verbal du conseil municipal du 04 mars 2024.

2°) Approbation des comptes de gestion 2023 (M57 et M49) : Le compte de gestion 2023 de l'eau et de l'assainissement est conforme au compte administratif. Voté à l'unanimité par le conseil municipal.
Le compte de gestion 2023 de la commune est conforme au compte administratif. Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3°) Vote des comptes administratifs 2023 (M14 et M49) :

- Présentation du compte administratif du budget communal 2023, section de fonctionnement : excédent cumulé de 1 746 770.28 € et section d'investissement : déficit cumulé de 474 854.90 €. Le solde des restes à réaliser est un déficit de 396 497 € soit un excédent de financement total de 875 418.38 €.
- Pour le compte administratif du budget de l'eau et assainissement 2023, section de fonctionnement : excédent cumulé de 125 011.38 € et section d'investissement : excédent de 9 456.88 €. Le solde des restes à réaliser est un déficit de 25 720 € soit un excédent total de financement de 108 748.26 €.

Pour chacun des budgets, la secrétaire de Mairie explique en détail les sections fonctionnement et investissement ainsi que leurs résultats.

- Monsieur le Maire se retire et le conseil municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs de l'année 2023

4°) Affectation du résultat : Vote, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget communal (M57) et du budget de l'eau et assainissement (M49).

5°) Programmation des travaux 2024 :

- Opérations d'investissement sur budget communal : Des opérations prévues en 2023 sont en restes à réaliser et seront finalisées en 2024 (mise en accessibilité de l'arrêt de bus, aménagement des abords du lac tranche 2, poursuite du dispositif de financement de travaux de mise en conformité des habitations situées en zone PPRT, travaux de goudronnage, réfection du clocher). De nouvelles opérations sont prévues (équipements base de loisirs, réhabilitation de l'ancienne gendarmerie, installation de bâches à eau dans le cadre du schéma de défense incendie, réfection de façades, travaux de voirie et d'éclairage public…)
- Opérations d'investissement sur budget de l'eau et de l'assainissement : des travaux sur la station d'épuration de Bertrande en partenariat avec les communes de Caudebronde et de Fontiers

Cabardès, des travaux de mise en conformité des captages et d'extension de réseau assainissement allée des Sapinettes.

6°) Subventions aux associations 2024 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et verser une subvention aux associations pour une somme totale de 55 350 €.

Le conseil municipal décide également de soutenir les sportifs de haut niveau en participant aux frais de déplacement de la fratrie Gaspard pour un montant de 750 € pour l'année 2024 et de Jade Pavia pour un montant de 250 €. Cette somme sera versée sur présentation des justificatifs de déplacement.

7°) Vote des taxes 2024 : Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2024 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024
Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des taxes comme indiqués ci-dessous :

- 51.69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 70.93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 18.51 % pour la taxe d'habitation
- 23.41 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Accord du CM.

8°) Reprise sur provisions : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que la constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire des communes. Par délibération n°2023/021D du 11 avril 2023, la commune a décidé de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 281 euros au titre des risques d'impayés relatifs aux loyers. Le montant de la provision est ensuite ajusté en fin d'exercice soit par une reprise si la dépréciation s'avère trop importante, soit par une dotation complémentaire si celle-ci, au contraire, s'avère insuffisante. Après concertation avec le Centre des Finances Publiques de l'Aude, la provision doit être reprise, ce qui s'explique par des créances admises en non-valeur. La somme de 281 euros doit être reprise. Accord du CM.

9°) Virement aux budgets annexes : Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 110 000 € au budget de l'eau et l'assainissement et de 8 500 € au budget du CCAS. Accord du CM

10°) Vote des budgets primitifs 2024 (M57 et M49) :

- Budget primitif communal 2024 : fonctionnement 2 042 954.38 €, investissement 2 484 748.90 €, approbation à l'unanimité.
- Budget primitif de l'eau et de l'assainissement 2024 : fonctionnement 266 448.26 €, investissement 531 876 €, approbation à l'unanimité.

11°) Demande de subvention Département de l'Aude :
Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer la chaudière de la mairie. Les travaux ont été estimés 25 722 € H.T et peuvent faire l'objet d'une subvention du Département de l'Aude. Accord du CM.

15°) Questions diverses :

- Inauguration base de loisirs : le 29 juin à 11h30
- 15 août : spectacle de cracheurs de feu

Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45

Le Président,	**Le Secrétaire de Séance**
Le Maire, **Paul GRIFFE**	**Le Premier Adjoint,** **Jean-Pierre BOUISSET**

MAIRIE DE MAC-CABARDES (Aude)